

# **Demande de raccordement au réseau d'assainissement**

**Pour que votre dossier soit traité rapidement :**

- Remplissez et signez le formulaire
- Joignez les photocopies de toutes les pièces justificatives demandées (plan de masse et plan de situation)
- Retournez votre demande au service des eaux par courrier : 46 rue Gustave Eiffel – 37500 CHINON  
ou par mail à [service-eaux@cc-cvl.fr](mailto:service-eaux@cc-cvl.fr)

**> Date de votre demande :** .....

## **Titulaire**

Je soussigné(e) .....

Domicilié(e) .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

**Sollicite le raccordement, au réseau public d'assainissement, de ma propriété.**

## **Adresse du bâtiment à raccorder**

N° de cadastre de la parcelle : .....

N° de voirie ou, à défaut, n° de voirie du voisin le plus proche : .....

Rue : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## Renseignement concernant la construction

Construction neuve (moins de 2 ans)

Construction ancienne

Maison d'habitation

Lotissement                      Nombre de lot : .....

Habitat collectif                      Nombre de logement : .....

Autre : .....

## Facturation :

Je m'engage, conformément à la délibération n° 2022/347 du 9 novembre 2022 :

➤ A payer les frais de branchement d'un montant de 1 000€ HT soit 1 200€ TTC pour les constructions de moins de 2 ans, et 1 100€ TTC pour les constructions de plus de 2 ans.

Ce tarif s'applique pour un branchement jusqu'à 7m. Au-delà de 7m sur le domaine public, chaque mètre linéaire supplémentaire sera facturé 40€ HT le ml.

Dans le cas d'une construction de plus de 2 ans, l'abonné doit retourner l'attestation, ci-jointe, complétée et visée, pour pouvoir bénéficier d'un taux de TVA réduit. A défaut de transmission de ce document, une TVA à taux plein sera appliquée.

➤ A payer la Participation Financière d'Assainissement Collectif, d'un montant de 1 000€ TTC, cette somme étant due 2 ans après la réalisation du branchement.

## Visite de conformité de votre bâtiment :

Dès la fin des travaux de raccordement entre votre réseau privé et la boîte de branchement, et afin de réaliser la visite de conformité de vos installations, il est indispensable que vous contactiez le service eau et assainissement pour convenir d'un rendez-vous.

**Mercl de Joindre un plan de masse, un plan de situation et de nous indiquer où vous souhaitez que les branchements soient faits.**

**J'atteste avoir pris connaissance des conditions mentionnées ci-dessus.**

Signature